SNIPO

Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Conseil d'administration du SNIPO

10 juillet 2026

Visio

Ordre du jour

Actualités filière

- Canicule – Impacts pour la filière
- Vaccination IAHP
- Projet de loi Urgence agricole – Point à date
  - Focus contractualisation amont
  - Focus origine des œufs sur produits transformés
- Stratégie Elevage Commission européenne

Dossiers SNIPO

- Suites réunion FCD du 2 juin
- Suites réunion DGCCRF du 4 juin et point sur contrôles en cours
- Dossier Yumgo – Point à date
- Proposition projet CirgulEgg
- Point emballages

Affaires sociales

- Négociation des salaires minimas de branche
- Point sur projet création d'outils print attractivité des métiers

SNIPO

Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Rappel droit de la concurrence

- Les participants aux réunions du SNIPO s'engagent au respect des obligations légales résultant du droit de la concurrence interne et communautaire.

- Ils s'interdisent en conséquence toute discussion, communication ou échange d'informations sensibles, visant à servir une quelconque stratégie industrielle et commerciale.

Canicule – Impacts pour la filière

Canicule – Impacts pour la filière

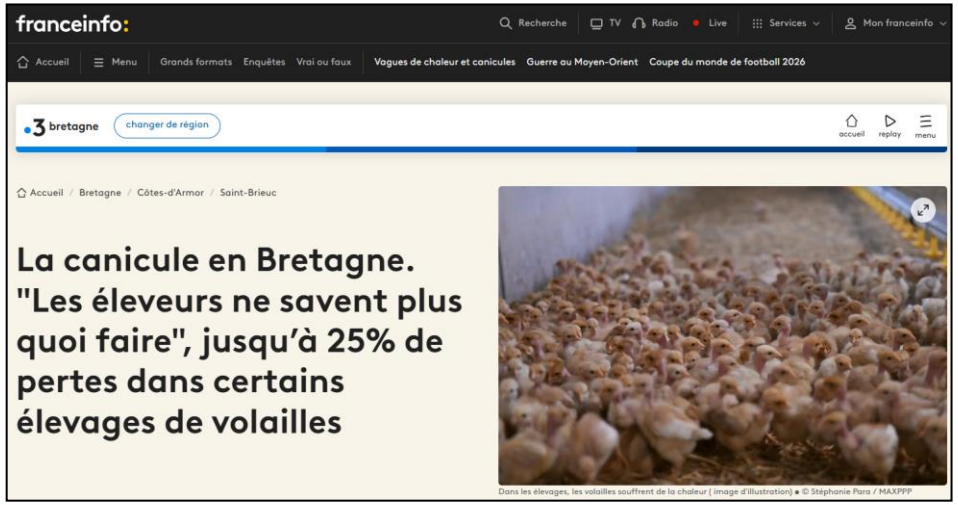



	Effectifs perdus
Bretagne	375 996
Centre-Val de Loire	19 900
Grand Est	60 320
Hauts-de-France	34 800
Normandie	14 100
Nouvelle-Aquitaine	30 000
Occitanie	25 000
Pays de la Loire	170 030
Total	**730 146**

	Effectifs perdus
Code 0	70 074
Code 1	223 980
Code 1 LR	19 972
Code 2	93 531
Code 3	195 700
Sans précision	126 889
Total	**730 146**

Enquête CNPO

- Au moins **730 000 poules perdues**, dont plus de 51% uniquement en Bretagne.
- Au global, cela correspond à **1,6% du cheptel national**.

Pour discussions :

⇨ Impacts de la canicule sur nos activités ?

⇨ Communication spécifique du SNIPO à prévoir ?

Vaccination IAHP

Vaccination IAHP

- Pour rappel, demande d'un essai à titre expérimental présentée lors du dernier CA du CNPO :

Sollicitation de M. Bruno Faure, vétérinaire sanitaire de M. Jean Carton (Flandroeufs)

Exposé de la situation :
- Trois contaminations successives en 4 ans (2021,2023,2025)
- Exploitation située dans une zone humide à l'aplomb d'un couloir de migration dans un périmètre où l'avifaune sauvage est très présente notamment durant la période hivernale et où la chasse de gibier d'eau est assidument pratiquée
- Conclusion de l'enquête épidémiologique 2026 : « L'établissement dispose d'un haut niveau de biosécurité qui a été renforcé au fil des années à la suite des foyers de 2021 et 2023. L'enquête n'a pas abouti au constat d'une faille de la biosécurité pouvant expliquer cette nouvelle introduction du virus IAHP. » → Confirmée par le vétérinaire sanitaire

Recommandations formulées par la préfecture du Nord à M. Carton :
- Filtration de l'air : hypothèse non réalisable tant techniquement qu'économiquement (une étude de coût a été réalisée)
- la vaccination (objet de la demande d'appui au CNPO pour une vaccination expérimentale à l'image de ce qui a été pratiqué aux Pays-Bas

→ **Quelle position du Conseil d'administration ?**

- Soutien du CNPO, avec décision de porter la demande au niveau des réunions inter-interprofessions.

Pour échanges :

⇨ Retour sur la réunion inter-interprofessions de cette semaine.

Projet de loi Urgence agricole

Projet de loi Urgence agricole



PUBLIC SÉNAT Actualités Émissions Documentaires Podcasts Programme LE DIRECT

Gestion de l'eau, pesticides, prédation du loup… Ce que contient le projet de loi d'urgence agricole adopté par le Sénat

Le Sénat a adopté le projet de loi d'urgence agricole, après l'avoir profondément durci sous l'impulsion de sa majorité de droite et du centre. Le texte multiplie les concessions au monde agricole, de la réintroduction dérogatoire de certains pesticides au doublement des capacités de stockage en eau, ce que la gauche n'a pas manqué de dénoncer. Tour d'horizon des principales dispositions du texte.

Par Romain David
Temps de lecture : 10 min

Publié le 03/07/2026 à 16:58
Mis à jour le 03/07/2026 à 16:59

- **Adoption du texte par le Sénat** le 3 juillet, en première lecture, par 219 voix contre 111 ;
- Nombreuses modifications apportées au texte sous l'impulsion de la majorité sénatoriale, notamment sur la gestion de l'eau et les pesticides ;
- Prochaines étapes : Commission Mixte Paritaire (CMP) le 16 juillet, et lecture des conclusions de la CMP le 21 juillet.

Projet de loi Urgence agricole

Focus contractualisation amont

- **Article 19** : suppression des “prix planchers” dans les contrats amont, et pas de date butoir amont (qui obligeait les acheteurs industriels à boucler les contrats amont avant toute discussion avec les clients GMS en aval).

- **Article 21** : **ajout d’un « Tunnel de prix »,** contre l’avis du Gouvernement. Principe : élargissement du dispositif de tunnel de prix qui existe déjà, pour l’étendre à toutes les filières par voie réglementaire si, après consultations, l’interprofession n’a pas donné d’avis conforme au bout de six mois.


La France Agricole

Actualités Météo Cours et marchés Cultures Élevage Gestion Droit Tracte

Accueil / Gestion / Économie et politique / Lois agricoles

Acétamipride et tunnel de prix de retour dans la loi d’urgence

En commission, les sénateurs ont détricoté la version de l’Assemblée du projet de loi d’urgence agricole. Les élus de la commission mixte paritaire devront trouver un compromis entre les deux chambres.

FA Contenu réservé aux abonnés. Je m'abonne >

Publié le 19/06/2026

⇨ En résumé, le ministère consulterait le CNPO, et sans accord du CNPO sur ce point dans les 6 mois, le dispositif de tunnel de prix serait étendu à la filière œufs.

Projet de loi Urgence agricole

Focus contractualisation aval

- **Article 19 bis :**
  - Ajout d'une date butoir PME pour mise en place d'une **date butoir dérogatoire au 31 janvier** pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires mondial inférieur à 350 millions d'euros.
  - Les CGV devront être communiquées deux mois avant cette date.
  - Point qui sera discuté pendant la CMP.

Projet de loi Urgence agricole

Focus origine des œufs sur produits transformés

- **Amendement déposé par le Gouvernement :**
  - impose l'indication obligatoire du pays d'origine des viandes utilisées dans les produits alimentaires préemballés ;
  - prévoit des mentions spécifiques selon les étapes de la chaîne de production et fixe des sanctions en cas de non-respect.
  - Les dispositions entreront en vigueur six mois après publication.

⇨ Pression des éleveurs pour intégrer les œufs dans ce périmètre, avec possibilité de porter la demande par le CNPO dans les prochains mois.

Stratégie élevage Commission européenne

Stratégie élevage Commission



- Publication le 7 juillet de la Stratégie Elevage de la Commission européenne ;
- Plusieurs éléments clés pour le secteur de la volaille et des œufs :
  - Fin des cages, fin de l'abattage des poussins mâles de un jour : « D'ici fin 2026, la Commission entend proposer une révision ciblée des règles relatives au bien-être animal pour les poules pondeuses et les poulets de chair, **axée sur la suppression progressive des cages**, des indicateurs pratiques de bien-être à la ferme, **la fin de l'abattage systématique des poussins mâles** et des exigences d'importation équivalentes » ;
  - Etiquetage œufs : « Sur la fin de l'abattage des poussins mâles de un jour, la Commission étudiera la possibilité d'actualiser les règles relatives au marquage des œufs afin de mieux informer les consommateurs, y compris dans les pays tiers, des progrès réalisés par les éleveurs ».
  - Financement de la transition : « La Commission européenne examinera l'option de créer un potentiel instrument financier dédié au secteur de l'élevage afin de combler le déficit de financement des investissements (durabilité, et bien-être animal, notamment la transition vers la fin des cages). La Commission examinera avec la BEI la possibilité d'accorder un accès préférentiel aux prêts aux agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes d'élevage sans cages, en fonction des résultats de la révision législative.

Suite réunion SNIPO/FCD

Suite réunion SNIPO/FCD

Pour rappel :

- Réunion le 2 juin, suite à une sollicitation de la FCD ;
- Communication à l'oral des chiffres et données de la conjoncture économique de la filière, et demande de la FCD d'avoir ces chiffres à l'écrit.

Suite à cette réunion :

- Débrief auprès du CNPO et accord pour transmettre à l'écrit les données économiques ;
- Courrier du SNIPO à la FCD le 24 juin ;
- Retour mail de la FCD :
  - Rappel de leur demande d'une *« organisation possible de l'import par les acteurs de conditionnement sur les œufs coquilles au même titre que ce que vous faites pour les ovoproduits »* ;
  - Courrier officiel de réponse en préparation.

Suite réunion SNIPO/DGCCRF

Retour réunion SNIPO/DGCCRF

Pour rappel :

- Réunion le 4 juin, sur le sujet de la nouvelle **interprétation DREETS Hauts-de-France** sur Egalim 2 et obligation d'intégrer des indicateurs de marché dans les contrats amonts ;
- Confirmation de la DGCCRF **d'intégrer un indicateur de marché**, en complément des indicateurs couts de production , et accord pour remonter le sujet au niveau du CNPO et de mettre en statu-quo le dossier dans l'attente ;
- Courrier du SNIPO diffusé aux entreprises adhérentes pour rappeler le dossier et les conclusions de la réunion ;

Pour échanges :

⇨ Point sur les contrôles en cours.

Point dossier Yumgo

Point dossier Yumgo

- **Assignation entamée par le cabinet d'avocats**, avec ajout de la photo envoyée au printemps ;
- Commande de produits par le Cabinet pour travailler sur la dénomination légale ;
- Argumentaire juridique en cours de construction par l'avocat, qui sera envoyé au SNIPO pour ajout de commentaires ou illustrations.



Proposition projet CirculEgg

Proposition projet CirculEgg

- CirculEgg travaille pour déposer un dossier Life au niveau européen pour optimiser la valorisation des coquilles d'œufs en casserie ;
- L'objectif du projet est de développer un nouvel outil industriel pour le déployer directement sur les casseries, dans un premier temps en France, puis au niveau européen ;
- Pour déposer son dossier, CirculEgg doit être accompagné d'au moins 2 autres partenaires : ils travaillent déjà avec un cabinet d'ingénierie portugais, et ont sollicité le SNIPO pour être le 3ème partenaire de ce projet européen.

Pour le SNIPO :

- l'interet serait d'aider au développement d'un outil qui permettrait de valoriser plus de coquille d'œufs, directement sur les casseries, et donc d'apporter plus de valeur ajoutée aux entreprises ;
- le budget minimum pour ce type de projet est de 300k€ par partenaire, avec un financement de 60% par les fonds européens (donc à minima 120 k€ en charge nette pour le SNIPO) ;
- le projet serait sur une durée de 2 ou 3 ans, avec un investissement important en termes de temps de travail.

Pour discussions :

⇨ Quelle suite à donner à cette sollicitation ?

Point REP emballages

Point REP emballages

- Nouvelle REP des emballages professionnels :
  - concerne tous les emballages des produits consommés ou utilisés par les professionnels,

    ⇨ **Les emballages des ovoproduits seront concernés par cette nouvelle REP, qui englobera l'ancienne REP Restauration.**

    ⇨ **Les suremballages sont aussi concernés par cette nouvelle REP.**

- Agrément des trois structures candidates le vendredi 5 juin : Citeo PRO, Léko PRO et Twiice ;

- Démarrage de la REP initialement prévu au 1er juillet 2026, mais **report acté**, avec arbitrage politique en cours, pour un report au **1er octobre 2026** ou au **1er janvier 2027.**


L'USINENOUVELLE

Secteurs Obsessions Rendez-vous Régions Data

Accueil › Emballage › Emballages industriels et logistiques

REP : prenant acte du caractère acrobatique du calendrier, Mathieu Lefèvre ouvre la porte à un nouveau report pour les emballages professionnels

Pour accéder à tous nos contenus, abonnez-vous à L'Usine Nouvelle - Edition Abonné.

Dans un entretien accordé à La Tribune dimanche le 14 juin, largement consacré à l'épineuse consigne pour recyclage des bouteilles en plastique, le ministre délégué à la Transition écologique indique : « les travaux de la Commission européenne sur une foire aux questions ont semé le doute chez de nombreux opérateurs qui ne savent plus s'ils doivent ou non contribuer financièrement à cette filière pollueur-payeur ». Encore beaucoup de grain à moudre pour l'édition du 24 juin de Zero Impact Packaging (ZIP) dont Citeo Pro et Twiice sont partenaires !

Publicité

Henri Saporta

Publié le 15 juin 2026 à 10h01

Réservé aux abonnés

Partager

Point REP emballages

Articulation de la REP Pro et de la REP Emballages ménagers

- **Publication le 18 décembre 2025 de 2 arrêtés qui définissent le périmètre de la nouvelle REP ;**

- **Reprise des seuils** déjà prévus dans la REP Restauration précédente :
  - **Boite de 36 pièces** pour les œufs coquilles ;
  - **Emballage de 500g** pour les ovoproduits.

⇨ **En dessous de ces seuils, les emballages restent soumis à la REP Emballages ménagers ;**
⇨ **Au-dessus de ces seuils, les emballages seront soumis à la nouvelle REP Emballages professionnels.**

Point REP emballages

Concrètement, pour les entreprises :

1. **Prise de contact avec les éco-organismes** pour connaître les modalités d'accompagnement et les conditions tarifaires ;

2. Finalisation du **choix de l'éco-organisme** si pas encore fait ;

3. Pour les entreprises déjà engagées dans la REP Emballages de la Restauration (REP ER), anticipation de la transition contractuelle avant le 30 juin 2026, en prenant contact avec CITEO PRO (unique éco-organisme sur la REP ER).

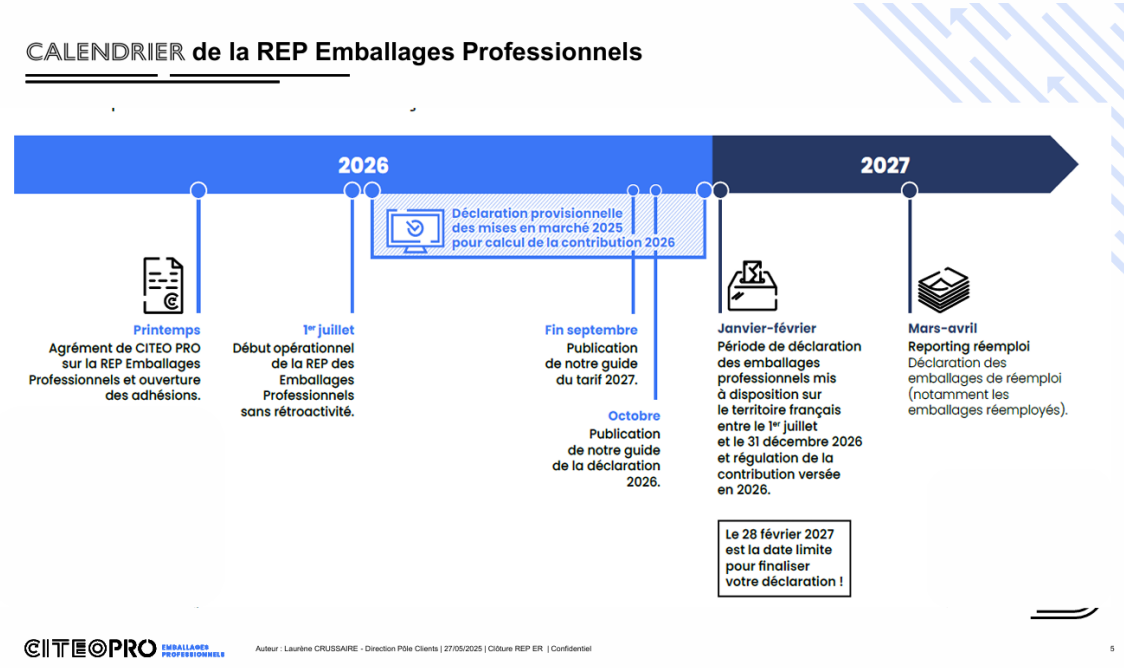

Point REP emballages

Cas particulier des MDD

- **Règlement européen PPWR** applicable au 12 aout 2026
- Dispositions spécifiques sur la définition du **fabricant/producteur d'emballages** ; avec impacts pour **le cas des MDD et marques propres :**

  ⇨ C'est le Distributeur qui est considéré comme fabricant et producteur de l'emballage ou du produit emballé.

  ⇨ En tant que producteur, ce sera donc **le Distributeur qui devra faire la déclaration auprès d'un éco-organisme** de ces produits emballés et **payer l'éco-contribution correspondante.**



- Attention, la **date d'application différente** selon le type de produit :
  - ⇨ Pour les produits emballés relevant de la REP Emballages Ménagers, cette évolution entrera en vigueur au 1er janvier 2027 ;
  - ⇨ Pour les produits emballés relevant de la REP PRO, cette évolution entrera en vigueur au 1er juillet 2026.

Affaires sociales

Hausse du SMIC et salaires minimas

- Hausse de **+2,41%** du SMIC au 1er juin, à 1 867,02 € mensuel ;
- Demande des OS pour une ouverture des négociations sur les minimas de branche : réunion paritaire spécifique planifiée le 2 juillet ;
- Proposition patronale ouverte à signature jusqu'au 10/07 :
  - + 2,41% OE ;
  - +1,9% TAM ;
  - + 1,5% Cadres ;
  - Applicable au 1er aout.



Projet Attractivité des métiers

- Projet financé par Ocapiat pour développer des outils Print pour mettre en avant les métiers de la Branche, à destination des jeunes.

- Travail à une liste finale de 21 métiers à mettre en avant, dans une plaquette et des cartes métiers ;
- En complément, 5 métiers représentés par une figurine.

- En cours : rédaction des fiches métiers et validation des visuels avec le prestataire.



SNIPO

Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Merci à tous pour votre attention et bonnes vacances !